

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

“ LES TÉLÉPHONES ”

“ ASSOCIATION DES ABONNÉS ”

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,
au nom de la Commission du Budget,
par M. MARCEL SEMBAT, Député de la
Seine, Rapporteur du Budget des Postes
Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membre : M. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 538-82.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822-08.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiëldieu. Tél. 143-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'Administration, sous la pression créée par notre Association, se décide enfin à demander aux Pouvoirs Publics une partie, tout au moins, des fonds nécessaires à la réforme du système téléphonique, il devient de plus en plus nécessaire que nous ayons avec nous, dans la nouvelle campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

NOTRE FEUILLE DE RÉCLAMATIONS

Notre feuille de réclamations, qui était encartée en double exemplaire dans notre bulletin de juin, continue à avoir le plus vif succès auprès de nos adhérents.

Nous tenons toujours des exemplaires de cette feuille de réclamations à la disposition de ceux de nos adhérents qui auraient déjà utilisé leurs deux bulletins.

NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraît régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

112.41 | *Nous rappelons que L'ASSOCIATION se met à la disposition de chaque adhérent pour lui donner de suite, et sur simple demande téléphonique: les noms, professions et adresses de tout abonné dont il ne connaît que le numéro du téléphone.*

SOMMAIRE

	Pages.
La crise postale	3
Dans les télégraphes	5
L'association et la presse	6
Les emmurées de la Roquette.	6
Les beautés de la poste	7
L'ingénieur des Téléphones (<i>suite</i>)	8
Echos de partout	10
A travers la presse	12
Tribune des abonnés	13
Remises à nos adhérents	14

La Crise postale

Les causes du désarroi.
Avertissements prophétiques.— Deux documents.
L'administration responsable.

Nous commençons aujourd'hui une nouvelle campagne contre le mauvais fonctionnement des services postaux et télégraphiques.

En face de la crise postale, dénoncée de toutes parts, et qui sévit depuis deux mois avec une intensité nouvelle, l'Association des Abonnés au Téléphone ne pouvait rester indifférente.

Saisie à chaque instant de plaintes justifiées que lui adressaient ses correspondants, elle a résolu de dénoncer les abus dont le public est victime. Questions téléphoniques, postales et télégraphiques sont en effet connexes et solidaires. Ici comme là, la cause de la crise est la même : la déplorable organisation administrative qui se traduit par les défauts de l'outillage, par l'insuffisance numérique et la mauvaise répartition du personnel.



Un premier point est hors de doute. L'Etat français, depuis de longues années, a considéré la poste comme une vache à lait budgétaire : on lui demande toujours de l'argent, et on ne lui accorde pas les crédits nécessaires pour suivre la progression de la correspondance, pour augmenter son personnel, perfectionner son outillage, en un mot pour pouvoir satisfaire les besoins du public.

En France, la proportion des recettes par rapport aux dépenses postales est absolument exagérée. C'est la meilleure preuve que l'exploitation a été mal comprise, mal faite, et qu'elle devait, inévitablement, mener à la crise postale.

Les recettes postales, en France, sont 21 fois plus élevées que les dépenses ; en Autriche, 11 fois et demi ; en Allemagne et en Suisse, 9 fois. En Belgique et aux Etats-Unis, les dépenses sont plus élevées que les recettes.

Comme l'atteste le rapport de M. Marcel Sembat (juin 1905), nos excédents des recettes postales, télégraphiques et téléphoniques sont en augmentation constante depuis 1871 : ils atteignent plus de 90 millions pour les cinq dernières années.

Donc, si nous ne faisons pas de réformes, ce n'est pas que la poste ne nous rapporte pas. Mais elle rapporterait plus encore si le service était mieux organisé.

Le nombre des bureaux de poste est insuffisant. Il n'est, en France, que de 11.386, alors qu'il s'élève à 22.395 en Angleterre, et 37.600 en Allemagne, pays dont la superficie se rapproche sensiblement de celle de la France. La Suisse a 3.565 bureaux, ce qui fait une proportion bien supérieure à celle de la France (1).



Bien qu'elle ait causé dans le public une certaine surprise, la crise postale avait été prévue depuis longtemps par les esprits clairvoyants au courant de la situation. Ce ne sont pas les avertissements compétents... et prophétiques qui ont manqué.

Dès le mois de mai 1900, dans un rapport adressé au Président de la République, M. Millebrand, ministre du commerce et des postes, écrivait ceci :

« Les desiderata nombreux qui parviennent directement à l'Administration et aussi les plaintes qui s'élèvent de jour en jour plus fréquentes indiquent que notre exploitation ne suffit pas, non seulement à pourvoir à tous les besoins nouveaux qui se manifestent, mais même à rendre convenablement les services qu'elle a déjà pour obligation d'assurer. »

La situation, loin de s'améliorer pendant les années suivantes, ne fit qu'empirer. Au moment de la discussion du budget de 1904, M. Marcel Sembat, rapporteur du budget des P. T. T., s'écriait — inutile Cassandra ! — à la tribune du Parlement :

« Si, par malheur, les services continuaient à fonctionner comme aujourd'hui, savez-vous où vous iriez, messieurs ? Dans deux ou trois ans, vous vous trouveriez en face d'un krach postal ; le service des ambulants, notamment, craquerait de tous les côtés... »

(1) Chiffres cités par M. J. Mercier, député. (Séance de la Chambre du 7 février 1905).

Le gouvernement et le Parlement étaient donc prévenus. Ils n'ont rien fait d'efficace pour conjurer le péril.



Pendant ces vacances, la crise a principalement affecté le service des wagons-poste, que l'Administration dénomme *ambulants* : conséquence de l'encombrement et de l'affolement qui n'a cessé de régner dans les bureaux-gares de Paris.

Mettons à ce sujet deux documents instructifs sous les yeux de nos lecteurs. Le premier, publié sous pseudonyme dans le *Gaulois*, émane, comme on le verra, d'un spécialiste fort bien documenté :

« Les lettres que les ambulants reçoivent, les trois quarts du temps, sont destinées aux quatre coins de la France ou de l'étranger, alors qu'elles ne devraient l'être qu'au seul réseau que le wagon-poste traverse.

« Souvent ces lettres ne devraient pas quitter Paris. Le triage n'est pas achevé à temps : les ambulants les emportent avec eux en province, jusqu'à la « croisière », point où les services remontants les prennent, c'est-à-dire jusqu'à Saint-Pierre-des-Corps pour les services qui voyagent sur Bordeaux, jusqu'aux Laumes pour ceux qui vont à Lyon, jusqu'à Saint-Germain-des-Fossés pour ceux qui se rendent à Clermont-Ferrand.

« En sorte que, souvent, une lettre mise à Paris pour Paris, et qui devrait être distribuée dans la soirée, s'égare dans une boîte destinée aux départements et ira se promener à 300 ou 400 kilomètres de l'endroit destinataire, après avoir fait son tour de France.

« Voulez-vous un exemple précis et exact ? Un jour, en gare de Lyon-Perrache, le train n° 4, qui quitte Lyon à 7 heures 45 du soir pour Paris et qui, jusqu'à Dijon, compte deux services postaux, reçut plusieurs boîtes non défilées de lettres timbrées de Paris pour Paris, le Pas-de-Calais, la Somme et tout le Nord de la France, que les services descendants, c'est-à-dire les services du jour partis de Paris à neuf heures du matin, rapportèrent depuis la capitale, sans avoir même pu y toucher ! Or, ce soir-là, le train n° 44, qui venait de Marseille jusqu'à Lyon, et qui communiquait avec le précédent, avait reçu la malle de Chine ; au surplus, une heure plus tard environ, les mêmes agents ambulants, en passant à Mâcon, avaient hérité d'un monceau de cartes postales illustrées envoyées de Suisse par les touristes anglais ; on comprend dès lors quel destin attendait les lettres originaires de Paris et qui s'étaient si longuement promenées : elles réintégrèrent la capitale sans peut-être avoir été plus triées au retour qu'à l'aller ! »

Une pareille organisation — ou plutôt désorga-

nisation — n'est-elle pas indigne d'un grand pays comme la France ?

Comment est-elle possible ? Il faut en chercher la cause dans les bureaux-gares, ainsi que va nous le montrer le document suivant, qui émane de l'Association Générale des Sous-Agents des P. T. T. Celle-ci, après avoir montré le mal et en avoir analysé les causes, proposait le remède. Mais l'infailible et omnipotente Administration s'est bien gardée de l'écouter.

« Depuis le 1^{er} juillet, on a réorganisé les bureaux-gares parisiens.

« On a créé dans ces bureaux-gares un service de nuit qui n'existait pas auparavant. Les courriers qui arrivent dans la nuit apportent des quantités de correspondances dans ces bureaux-gares où le personnel est tout à fait insuffisant, et, malgré sa bonne volonté, ne réussit pas à les expédier. Insuffisant d'abord comme nombre, insuffisant ensuite comme expérience. Le mode de recrutement des agents des postes est des plus défectueux. Il nous donne des jeunes gens, très instruits, certes, bacheliers, licenciés, mais qui débudent et qui, mis immédiatement devant des casiers où ils ne connaissent rien, se trouvent dans le plus grand embarras.

« Ces correspondances restent en souffrance pendant 12 et 24 heures. Elles se chiffrent dans certains bureaux-gares par 5, 10, 15 ou 20.000 correspondances. Au commencement du mois de juillet, elles s'élevaient à 30.000 à la gare de Lyon, à 80.000 à la gare Saint-Lazare. Partout la situation est la même, c'est-à-dire déplorable.

« L'organisation de ces bureaux ne va pas non plus sans péril. Le personnel est obligé, dans les conditions détestables d'hygiène que tout le monde connaît, de faire 15 heures de présence presque consécutives. On le fait venir de 11 heures du matin à 5 heures du soir, puis de 9 heures du soir à 6 heures du matin. Nous voici loin des huit heures. Lorsque ces agents arrivent à 2 ou 3 heures du matin, ils sont absolument éreintés, abrutis, et ne peuvent plus produire la moindre somme de travail.

« A l'Association, nous avons demandé que le personnel fût remplacé à 4 heures du matin par un personnel nouveau, frais et dispos, sortant du lit, qui pourrait se mettre à la besogne et expédier la correspondance. On ne nous a pas écoutés. Cependant, les inspecteurs et les chefs de service, tous ceux qui sont à même de se rendre compte du surmenage et de ses effets désastreux, aussi bien pour l'employé que pour son travail, sont unanimes à demander que l'on fasse au plus tôt cesser cet état de choses.

« Bah ! A l'Administration, on nous a répondu qu'on ne pouvait pas faire droit à notre demande, parce qu'il en résultait une augmentation de cré-

dits de 42.000 fr., et que le ministère des finances repoussait toute augmentation de crédit. Pourtant 42.000 francs, ce n'est pas une somme colossale ; ce refus empêche absolument tout service de fonctionner. Et ce n'est pas même une dépense. Nous avons démontré que c'était une économie au contraire, et les chiffres ont été soumis à M. Barthou, ministre des travaux publics, qui les étudie à l'heure actuelle.

« Il y a en outre un défaut de travail. Ces bureaux-gares envoient les correspondances dans d'autres gares, sans les trier, par services ambulants. Vers trois ou quatre heures du matin, au moment où le personnel est exténué, — à tel point qu'il y a eu des malades, un commis principal et deux commis qu'on a dû emporter des bureaux, — arrivent des milliers et des milliers de correspondances qui viennent de ces gares.

« Chaque gare fait un autre envoi sur une autre gare à ce moment-là. Nous soutenons qu'il vaudrait beaucoup mieux faire trier chaque gare par l'ambulant, ce qui éviterait une telle manipulation de ces correspondances.....

« Pour dénouer la crise, immédiatement, l'Association a présenté un projet très étudié et qui devait donner d'excellents résultats. On l'a repoussé purement et simplement.....

« Ce projet consiste dans l'organisation de brigades spéciales, brigades spéciales de nuit et brigades spéciales de jour. De la sorte, les agents n'auront pas besoin de connaître sept tris, c'est-à-dire de se mettre dans la tête au moins trente mille noms (1). Spécialisés à deux ou trois tris au maximum, toujours les mêmes, ils manipuleront beaucoup plus vite et pourront acquérir même une excessive habileté.

« En outre, ils ne seront pas obligés de faire quinze heures de travail consécutives ; les agents de nuit seront remplacés par des agents de jour, le matin, à l'heure où les ambulants rentrent de tous les coins de la France.

« Enfin, le recrutement se fera d'une façon plus intelligente. Si l'Administration des postes tient beaucoup à son concours qui lui donne des sujets instruits, elle devra tout au moins faire faire aux lauréats un apprentissage. Les jeunes surnuméraires seront tenus à un stage d'au moins six mois. »

Ce projet n'avait rien de révolutionnaire. La demande de stage est des plus naturelles et ne lèse personne, pas même les surnuméraires. La création des brigades de jour et de nuit n'entraînait aucune dépense. Donc, aucune augmentation de

crédits ni de personnel, mais meilleure répartition des forces.

Malgré tout, la routine bureaucratique n'a rien voulu savoir. Elle a préféré attendre la crise de pied ferme et laisser passer l'orage. Elle est donc pleinement responsable du désarroi postal.

Dans les Télégraphes

Les causes des retards des télégrammes.

Quoique moins prononcée que la crise postale, la crise télégraphique n'a pas moins été sensible pendant toute la durée des grandes vacances. Le personnel du poste central des télégraphes a été renforcé de soixante employés. Cela n'a pas empêché, pourtant, que des télégrammes aient eu de grands retards. Par une récente circulaire, le directeur du poste central, M. Doumayrou, faisait appel à la « bonne volonté du personnel pour éviter les retards des télégrammes si préjudiciables au public.

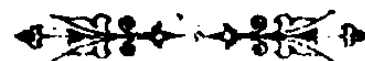
Ces retards proviennent surtout de la difficulté de faire parvenir, d'un appareil à un autre, afin qu'ils soient retransmis, les télégrammes une fois reçus. Le croirait-on ? Alors que dans n'importe quel grand magasin, une légion de garçons de bureau ou de grooms transportent rapidement, sur le signe d'un commis, une marchandise d'un rayon à un autre, au poste central des télégraphes, grand magasin de cette administration publique, chargée du transport de la marchandise coûteuse qu'est un télégramme, cette ressource fait défaut.

Le nombre des facteurs boulistes, c'est-à-dire chargés du transport des télégrammes de salle en salle, est absolument insuffisant. Malgré les réclamations des chefs de service, l'administration n'a jamais songé à en augmenter le nombre dans les proportions qu'il fallait. Dans le but de pallier à cet inconvénient, M. Doumayrou, prenant à cœur les intérêts de son important service, a songé à réduire ces retards en inventant un système de boulisterie mécanique. Malheureusement, cette invention n'est encore qu'à l'essai.

Insuffisance et mauvaise répartition du personnel : toujours les mêmes défauts d'organisation.

Et pourtant notre outillage télégraphique est infiniment supérieur à notre outillage téléphonique : encore faut-il savoir en tirer parti.

(1) L'administration, postérieurement à la publication de ce document, s'est enfin résignée à adopter sur ce point le projet de ses agents. Et, depuis lors, le service a marché beaucoup plus régulièrement.



L'Association et la Presse

Toujours la circulaire. — Une interview.

Notre confrère la *Liberté* a signalé l'intéressante circulaire de l'Administration qui rendait hommage à l'activité déployée par l'Association dans sa campagne téléphonique (1). Et il ajoutait :

« Pour être renseigné sur les causes et l'étendue de ce mouvement de protestation, ce n'était pas à l'Administration qu'il fallait s'adresser — car là, la consigne est de se taire ou d'afficher un optimisme diplomatique — mais à l'Association des Abonnés au téléphone, mise en cause par la circulaire.

« La circulaire de l'Administration, nous a-t-on répondu, ne saurait nous étonner. Depuis longtemps, les abonnés sont mécontents, et on n'a encore réalisé aucune réforme effective pour leur donner satisfaction.

« Quant à la cause de la recrudescence récente du nombre des réclamations, nous n'y sommes pas étrangers, et nous nous en félicitons. Voici comment nous avons agi :

« Nous avons fait imprimer des feuilles de réclamation à l'adresse du Sous-Secrétaire d'Etat des P. T. T., avec une formule toute préparée, que nos adhérents n'ont qu'à remplir lorsqu'ils ont à se plaindre du mauvais fonctionnement de leur téléphone. En voici le libellé :

« J'ai l'honneur de vous informer que ce jour, « ayant commencé à sonner à mon bureau à..... heures... minutes, pour demander le n°....., « je n'ai obtenu la communication qu'à..... heures... minutes, (ou) je n'ai pu obtenir de « réponse, bien que j'aie prolongé mon appel jusqu'à..... heures... minutes (ou une autre formule suivant les circonstances).

« En conséquence, je vous prie de faire ouvrir « une enquête et de m'en faire connaître le résultat.

« Veuillez agréer, etc. »

« Il n'y a qu'à remplir la formule, à signer, à dater et à jeter à la poste.

« Deux feuilles ont été envoyées à chacun de nos adhérents. D'autres ont été mises à la disposition et se sont rapidement enlevées. Cette innovation a eu beaucoup de succès. A raison de sept mille adhérents qui, presque tous, ont à se plaindre fréquemment — vous voyez d'ici l'avalanche de réclamations qui s'est abattue rue de Grenelle.

« L'Administration rend justice à notre propagande et nous donne un précieux témoignage de son efficacité. Nous lui en sommes reconnaissants

et nous comptons bien ne pas nous arrêter en si bon chemin.

« Toutefois, la circulaire a tort lorsqu'elle semble faire retomber sur le personnel la responsabilité de l'état de choses actuel. Il ne faut pas toujours crier haro ! sur les téléphonistes. Nous reconnaissons très volontiers que les opératrices font tout ce qu'elles peuvent. Mais il leur est bien difficile de faire mieux avec le matériel actuel, tant que la réforme de l'outillage, qu'on nous promet toujours, ne sera pas entièrement effectuée. D'ailleurs, la circulaire elle-même le reconnaît implicitement. »

Nous suivrons avec intérêt le duel entre l'Administration et l'Association des Abonnés, qui est bien décidée à forcer la routine bureaucratique jusque dans ses derniers retranchements. »

Tous nos remerciements à notre excellent confrère, qui a toujours défendu la cause des abonnés au téléphone.

Les emmurées de la Roquette

Une campagne de l'Association reprise par le « Journal ».

L'Administration fait ouvrir des baies.

Nos lecteurs n'ont pas oublié la campagne énergique que nous avons menée, l'année dernière, dans notre *Bulletin*, en faveur du personnel téléphonique.

Nous avons notamment fait ressortir l'état hygiénique déplorable des bureaux centraux, l'aération insuffisante, et nous avons signalé les premiers que le bureau R (Roquette) n'avait pas de fenêtres.

Le *Journal* a repris notre campagne. Voici comment il décrit le bureau :

Je rentre dans le bureau, et affectant l'allure d'un inspecteur, j'examine, sans rien demander à personne.

Après avoir fait une vingtaine de pas et traversé un petit couloir donnant, à droite et à gauche, accès aux bureaux du directeur, je me trouve dans une salle immense ; cette salle, qui ressemble à un hangar, est éclairée en haut par un vitrage sur lequel dardent, en ce moment, les rayons d'un soleil brûlant.

Aux murailles, pas une seule ouverture ; ni au fond, ni à droite, ni à gauche.

Cet immense bureau n'est aéré que par la porte d'entrée, qu'on laisse ouverte, mais devant laquelle on a tendu une draperie, et cette porte d'entrée est à une dizaine de mètres de la rue.

Ainsi donc, je suis dans un *in pace*. Devant des « multiples », une cinquantaine de jeunes femmes, coiffées du casque des téléphonistes, répondent aux abonnés en suant et en soufflant ; elles sont lit-

(1) Voir notre précédent numéro, page 4.

téralement dans un état de transpiration qui fait pitié ; les surveillantes, affalées, s'éventent avec des journaux ; là-bas, au fond, un petit ventilateur déplace, sans le rafraîchir, l'air vicié qui règne en cette étuve.

Une galerie tourne autour de la salle ; j'y monte, et je constate qu'ici l'atmosphère n'est pas respirable ; une quarantaine de jeunes femmes, cependant, s'y trouvent, assises devant les multiples et cuisant dans leur jus.

On m'a vu, on vient à moi ; sans attendre des questions indiscretes, j'interroge :

— Ainsi donc, vous avez chaud ici ?

— Oh ! oui, monsieur l'inspecteur.

C'est bon !... On me prend pour un inspecteur. J'en profite pour poser des questions et j'en apprend de belles.

Cet immeuble a été édifié, en 1896, pour le service des téléphones ; au début, l'établissement devait desservir 105 lignes ; il en dessert aujourd'hui 417 ; il devait répondre à 1.100 abonnés ; il doit répondre aujourd'hui à 3.688.

Il n'y a jamais eu de fenêtres en cette salle ; l'immeuble est borné d'un côté par une maison mitoyenne, des deux autres côtés par un couloir qui donne sur un établissement appartenant à la Ville de Paris, et la Ville ne veut pas laisser ouvrir de fenêtre sur ce couloir !

Les seules ouvertures de l'établissement donnent sur la rue et servent à aérer des pièces séparées du bureau par un mur.

Le directeur, ayant pitié de ses employées, laisse ouvertes, tout le jour, les fenêtres et les portes de ses bureaux, de sorte qu'un peu d'air finit par pénétrer, après avoir traversé chambres et couloirs, jusqu'à l'entrée du hangar ; mais il ne va pas plus loin.

La verrière d'en haut n'a pas de vasistas ! « Elle n'a pas été construite pour cela ! »

Et voilà !... Dans cette étuve, en été, on étouffe de chaleur, et, en hiver, un calorifère chauffant la salle, on y cuit.

— Chaque jour, me dit-on, des demoiselles du téléphone sont malades ; on a dû établir pour leur usage un salon de repos, où elles vont, de temps en temps, se dégraser et essayer de respirer ; quand elles suffoquent trop, on est obligé de leur accorder un congé. Le médecin, qui a son cabinet près du bureau, est le plus occupé de tous les docteurs des établissements téléphoniques de Paris.

D'autres renseignements me sont donnés, qui sont navrants : c'est ainsi qu'on a vu arriver, rue de la Roquette, des employées venues de province, de fraîches couleurs aux joues ; en trois mois, elles étaient absolument pâles et émaciées, proie facile pour la tuberculose.

Signalons à ce sujet une perle administrative que le *Journal* sera sans doute heureux de connaître. L'A. G. des Sous-Agents des P.T.T. avait protesté auprès du Sous-Secrétaire d'Etat contre le manque d'aération de ce bureau. L'Administration répondit par la note officielle suivante, que nous reproduisons textuellement :

« S'il est vrai que l'aération est insuffisante, il n'est pas exact que les fenêtres des bureaux R et C AIENT ÉTÉ CLOSES DÉFINITIVEMENT PAR ORDRE ADMINISTRATIF. Au bureau R, il n'existe pas de fenêtres, et l'Administration poursuit actuellement l'établissement de deux baies. »

L'Administration veut bien déclarer que les fenêtres n'ont pas été closes par ordre administratif ! Vraiment, il n'aurait plus manqué que cela !

Enfin, l'Administration s'est décidée à faire ouvrir les fenêtres. Elle y a mis le temps !

Les beautés de la poste

Le retard et l'illogisme des distributions en province.

Nous lisons dans le *Gaulois* le suggestif écho suivant :

« Un de nos amis nous raconte ce qui suit, qui vient enrichir le dossier de l'Administration que le monde ne nous envie plus.

« — Je villégiature à vingt kilomètres d'une grande ville de la région lyonnaise. Le courrier de Paris, le plus important, y arrive le matin à huit heures, mais, par une bizarrerie dont je ne sais pas les causes, on ne nous le distribue dans ma commune qu'à trois heures de l'après-midi.

« Soit. Seulement, savez-vous ce qui arrive ? Le facteur n'est pas, paraît-il, tenu, dans sa distribution de trois heures, de desservir les maisons éloignées de l'agglomération. C'est son droit, et il l'exerce...

« Conclusion : j'ai mon courrier avec vingt-quatre heures de retard, et si le *Gaulois*, par exemple, subit une irrégularité de route, il m'arrive quarante-huit heures après son apparition à Paris. »

« Voilà comment fonctionnent les postes. »

Nous pouvons ajouter deux autres faits du même ordre au dossier de l'Administration.

A Chamonix, une première distribution a lieu à sept heures du matin, avant l'arrivée du courrier de Paris, que la poste reçoit à dix heures. Ce courrier est distribué dans la deuxième tournée, qui a lieu entre midi et deux heures. Mais, d'après un très ancien règlement, cette deuxième distribution n'est faite qu'aux habitants de la « ville » proprement dite. Et comme ce règlement a été fait avant l'établissement du chemin de fer, tout le quartier d'hôtels qui avoisine la gare, et qui est considéré comme en dehors de la « ville », ne reçoit le courrier de Paris que le lendemain matin, c'est-à-dire deux jours après qu'il a quitté la capitale.

A Royan, un des deux courriers de Paris, celui qui apporte les journaux du matin, arrive en gare à sept heures du soir, juste au moment où les facteurs quittent la poste pour faire leur dernière distribution. Ce courrier, journaux compris, n'est

distribué que le lendemain matin, tandis que dès huit heures du soir les journaux sont vendus dans les rues par les crieurs. Ne pouvait-on, au moins pendant la saison, retarder d'une heure la distribution du soir, pour y incorporer le courrier de Paris ?

L'Ingénieur des téléphones

(Suite) (1)

On pourrait évidemment adopter ce qu'on appelle faussement « les méthodes du sens commun ». C'est-à-dire qu'on pourrait élever des bâtiments sur plusieurs emplacements d'une cité, emplacements choisis après examen de la région, et bâtiments solidement construits et munis de multiples. Ces bâtiments pourront être réunis entre eux à l'aide de conduits, et dans ces conduits on pourra introduire des câbles. On pourrait aussi y ajouter des lignes auxiliaires pour la banlieue et les endroits éloignés, et en suivant ainsi les lignes de ce système, on obtiendrait sans aucun doute un service téléphonique.

Mais, en définitive, cette méthode que nous venons de suivre nous évite-t-elle un ou plusieurs des problèmes que notre étude téléphonique entreprend d'élucider. Il est certain que non, et, bien au contraire, cette méthode soi-disant de « sens commun » tend à élucider, peut-être inconsciemment et certainement sans intelligence et sans savoir, tous les problèmes de notre étude.

Si, suivant le raisonnement de cette méthode dite de « sens commun », on décide de construire sur un emplacement choisi au préalable un bureau central et un multiple d'une certaine grandeur, ce bureau sera évidemment destiné à desservir un district d'une étendue déterminée. Si, comme il est fort probable, on construit d'autres bureaux dans d'autres localités, ces bureaux seront nécessairement, de même que les premiers, en rapport direct avec les besoins de certains districts limités d'avance, et leur nombre sera naturellement déterminé par le nombre que donnera l'accroissement prévu des abonnés : c'est donc, après tout, ce facteur de l'accroissement à prévoir dans le nombre des abonnés qui revient ici. Et, bien qu'on ne s'en rende pas toujours compte, en déterminant le mode de construction et la grandeur des multiples, une réponse définitive, sinon prévue, est faite aux questions de : Quel sera le système des appels ? Quelle sera leur des-

tinution ? leur caractère ? et à quel moment de la journée se feront-ils ? — les bâtiments téléphoniques et leurs multiples étant établis pour répondre à une série de conditions qu'on ne peut fixer que par des données de cette nature. Ce n'est pas éviter ces questions que de les ignorer, et que de construire des bureaux centraux et des multiples sans études préalables, car cette construction elle-même répond directement et sans équivoque à toutes ces questions, bien que ce soit sans les considérer ou même reconnaître leur existence.

Il en est de même pour la construction des conduits. Il est assez facile, après avoir construit les bureaux centraux, d'établir un système de conduits reliant ces bureaux entre eux, mais il faut encore que quelqu'un se charge de résoudre cette question : Quel nombre de canaux ou d'embranchements faudra-t-il prévoir dans ces conduits ?

On peut résoudre cette question au moyen de la méthode décrite dans la présente étude, mais on peut aussi en charger quelqu'un appartenant au service de la voirie. D'un côté, ce seront des ingénieurs qui décideront, après avoir fait une étude attentive de tous les faits, après avoir analysé toutes les statistiques des temps passés et épuisé tous les moyens de toutes les méthodes se rapportant à ce sujet ; ou bien la décision sera prise par n'importe quel travailleur armé de sa pioche. Mais ceux qui suivront la méthode « du travailleur armé de sa pioche » n'éviteront nullement ces questions, que reconnaissent les ingénieurs et auxquelles ils entreprennent de répondre.

Le « travailleur » donnera naturellement sa réponse quant aux nombres d'embranchements à établir, au caractère et à l'importance des autres constructions téléphoniques, sans y avoir autrement réfléchi. Mais c'est la compagnie téléphonique qui décidera quelle est de ces deux méthodes celle qu'il faudra suivre.

Dans ma description des travaux de l'ingénieur téléphonique se rattachant aux études du développement de la téléphonie, je m'en suis tenu jusqu'ici plus particulièrement aux facteurs physiques de ces travaux. Ce sont d'ordinaire les facteurs physiques qui occupent principalement, sinon exclusivement, l'ingénieur, mais en téléphonie, l'ingénieur doit tenir compte non seulement de facteurs physiques extrêmement compliqués, mais encore de questions commerciales qui, bien que pouvant paraître n'avoir qu'une influence secondaire sur son travail, influent tout au contraire d'une façon vitale. Je crois que l'ingénieur téléphonique doit tenir compte d'un plus grand nombre de ces facteurs que les ingénieurs des autres classes. Prenons pour exemple le cas d'un ingénieur civil chargé de la construction d'un barrage maçonné. Un tel cas ne comporte que des facteurs physiques, car les décisions que prendront

(1) Voir le Bulletin d'août.

les administrateurs de la compagnie des eaux et les rapports de la compagnie avec ses clients n'auront absolument aucune influence sur la stabilité du barrage, ou la capacité qui lui sera nécessaire pour maintenir les eaux.

Il n'en est pas de même en téléphonie et, comme je vais le démontrer, un réseau téléphonique et son système de multiples auront beau être construits de manière à assurer un service aussi parfait que possible, si l'administration commerciale adopte une règle qui peut n'être cependant qu'une pratique commerciale très raisonnable, l'efficacité du multiple se trouvera totalement détruite. Il est facile de se rendre compte de ceci en considérant ce qui arriverait au multiple actuel de Cortlandt Street, qui opère d'après la méthode d'enregistrement et qui se sert d'appels à deux numéros, si, en raison de quelque changement commercial, son administration décidait d'adopter la méthode dite « individuelle », dont l'usage est très répandu dans beaucoup de localités. Il suffit d'examiner ce cas, même superficiellement, pour comprendre que l'opératrice actuelle chargée d'enregistrer les appels ne suffisant plus, une seconde équipe d'opératrices devient nécessaire pour répondre à l'abonné qui désire une communication, et lui demander les détails relatifs à son appel. L'application de cette méthode, qui est par elle-même une méthode de gaspillage et d'inefficacité, exigerait dans le cas que je viens de citer, la reconstruction entière et radicale de tout le matériel de notre réseau. Il y a même plus : l'application de cette méthode rendrait impraticable le système des lignes auxiliaires directes, que l'usage des appels à deux numéros rend actuellement possible. En abandonnant cette méthode on serait obligé de rattacher directement aux multiples les lignes des abonnés. L'importance de la révolution qu'entraînerait ce changement dans les plans des ingénieurs, sera évidente, quand j'aurai expliqué que, par la méthode actuelle des appels à deux numéros, un seul multiple occupant un seul étage du bureau central de Cortlandt est suffisant, mais que, par contre, si l'on adoptait exclusivement la méthode individuelle, cinq ou six multiples occupant cinq ou six étages de l'Hôtel de Cortlandt Street et exigeant cinq ou six fois autant d'opératrices pour leur service, deviendraient nécessaires. Ceci est un des meilleurs exemples qu'on puisse donner comme preuve des relations très particulières qui existent entre le travail de l'ingénieur téléphonique et l'administration commerciale des compagnies téléphoniques.

Un autre exemple, et qui, peut-être, influe encore davantage sur le travail de l'ingénieur, est la question des tarifs : la compagnie se décidera-t-elle pour le tarif forfaitaire ou adoptera-t-elle le

tarif de la communication taxée, comme c'est assez généralement l'habitude dans notre pays ?

Dans le système à tarif forfaitaire (dans les grandes villes), plus les abonnés usent du téléphone dans la journée, et plus la compagnie téléphonique dépense d'argent. La cause de ceci se trouve non seulement dans le nombre supérieur d'opératrices qui est nécessaire, mais dans le plus grand nombre de sections de multiples qu'il leur faut, ainsi que dans l'augmentation forcée du matériel des lignes auxiliaires. Avec le système du tarif forfaitaire, la compagnie téléphonique n'a aucun motif d'encourager ses abonnés à faire un plus grand nombre d'appels. Pour cette raison, un réseau téléphonique avec tarif forfaitaire devra être établi techniquement et commercialement, de telle façon que tous les éléments, tels que des postes mobiles, un plus grand nombre de bureaux répartis sur un plus grand périmètre, et autres auxiliaires, qui tendraient à rendre l'usage du téléphone plus facile et par conséquent plus fréquent, soient soigneusement écartés.

Le tarif forfaitaire entraîne dans les cas de ce genre, non seulement toutes ces conséquences, mais plusieurs autres encore, dont une en particulier est d'une grande importance. C'est l'usage excessif des lignes d'abonnés que ce tarif engendre. La conséquence de cet usage excessif des lignes est que les appels ayant pour réponses « occupé », atteignent de si sérieuses proportions, qu'il est difficile, sinon impossible, de donner un service satisfaisant. Ces appels « occupés » atteignent même, à certains moments, de telles proportions, que des ingénieurs tentèrent, en divers endroits, des efforts extraordinaires pour obvier à ce défaut, mais sans succès. L'ingénieur téléphonique ne pouvait vaincre en employant des méthodes physiques une difficulté causée par des méthodes commerciales. C'était donc à l'administration commerciale de résoudre la difficulté en adoptant un système rationnel de communications taxées. Une fois que cette méthode fut mise en pratique, toutes les difficultés, que je viens d'énumérer comme faisant partie du système forfaitaire, disparurent, et bien d'autres encore que je n'ai pas pris le temps d'expliquer.

Les ingénieurs qui s'efforçaient d'établir des systèmes téléphoniques pouvant s'accorder au tarif forfaitaire ne rencontraient que des difficultés de tous côtés. Mais dès que le système à « communication taxée » fut adonté, toutes ces difficultés disparurent, et il devint même possible de développer plusieurs avantages très positifs dont on ne soupçonnait pas l'existence dans ce système. Avec le tarif forfaitaire, l'abonné était toujours tenté de faire passer un nombre excessif d'appels sur une seule ligne téléphonique. De cette

fâcheuse habitude il résultait, comme je l'ai déjà dit, un surmenage continuel des lignes téléphoniques qui entraînait naturellement de mauvaises réactions de toute nature. Les personnes ne se servant que peu du téléphone ne pouvaient payer le tarif forfaitaire très élevé que ce système imposait à la compagnie téléphonique. En conséquence, ce n'étaient que les personnes ayant un gros service et comptant sur un grand nombre d'appels qui faisaient installer un poste téléphonique; et les personnes ne se servant que peu du téléphone se virent obligées de se servir du téléphone de leurs voisins, ou de ne s'en pas servir du tout. Cette pratique était, à leur point de vue, très naturelle, puisqu'avec le système du tarif forfaitaire le voisin ne dépensait pas un centime de plus pour son abonnement téléphonique, qu'il fasse usage ou non de son appareil.

Mais il résultait de cet état de choses un système téléphonique composé presque entièrement de lignes surchargées et surmenées : et, comme dans les conditions actuelles de nos grandes villes on ne peut empêcher le surmenage d'une ligne téléphonique qu'en en créant une autre, ceci, dans la plupart des cas, doublait le prix du service. Pour ces raisons et pour bien d'autres encore, il était impossible d'améliorer le service téléphonique en continuant le système du tarif forfaitaire.

Pour remédier à ce surmenage des lignes téléphoniques, on introduisit dans les grandes villes le système de la communication taxée, on réduisit à certaines limites le nombre des communications passant par une ligne, et on établit un système gradué, permettant d'avoir des lignes additionnelles avec un tarif proportionné à leur usage.

De plus, comme avec le système de « communication taxée » il était évidemment de l'intérêt de la compagnie téléphonique d'encourager par tous les moyens possibles l'usage du téléphone, il devint possible et même très désirable d'installer autant de postes et d'appareils téléphoniques que possible.

On réalisa ceci en établissant chez les abonnés dont le service nécessitait deux lignes ou plus, un tableau commutateur construit de telle manière qu'on peut y installer autant de postes locaux qu'il est nécessaire, à un prix d'équipement modéré. Chacun de ces tableaux commutateurs est établi de telle façon qu'il peut être relié par une ligne auxiliaire au bureau central, ou mis en communication directe avec n'importe quel poste local sans passer par le bureau central. De cette manière, le bureau central fut non seulement matériellement changé, mais on obtint encore un autre avantage très important. Les communications faites entre postes privés et locaux, c'est-à-dire d'un tableau commutateur privé à un autre, peuvent se faire sans être taxées, et constituent

par conséquent un appoint très important pour l'abonné en ne lui coûtant rien. Ce développement eut une action reflexe non seulement sur l'aménagement technique des bureaux centraux et du matériel téléphonique, mais il changea complètement aussi les rapports des téléphones intérieurs en limitant, pour ainsi dire, ce système à des cas particuliers et spéciaux.

Il est facile de se rendre compte, en considérant ces deux exemples de tarif — c'est-à-dire le tarif des communications et le tarif des abonnés — de l'influence extraordinaire qu'ils exercent sur le travail de l'ingénieur téléphonique. On peut même dire, tellement cette influence affecte profondément le travail de l'ingénieur téléphonique, qu'il est impossible, en téléphonie, qu'un bon système technique existe côte à côte avec un mauvais système de tarif, de mauvaises méthodes commerciales ou une organisation défectueuse.

Ces exemples démontrent de façon si probante l'accord étroit qui existe entre le travail de l'ingénieur téléphonique et la direction commerciale, que point n'est besoin d'en mentionner d'autres.

(A suivre.)

ÉCHOS DE PARTOUT

Bizarries postales.

Lorsqu'on a à envoyer un mandat-poste de 55 francs, le montant des frais est de 50 centimes ; mais si l'on établit un mandat de 50 francs et un autre de 5 francs, le montant des frais n'est plus, pour les deux mandats, que de 30 centimes.

Il est amusant à constater que, pour envoyer cette somme de 55 francs, il est plus avantageux de donner plus de travail à l'employé des postes chargé de l'émission des mandats.

★
★ ★

Les paillassons de l'Administration.

Découpé dans le bulletin de l'A. G. des Sous-Agents cette note officielle :

« Les paillassons demandés par la Direction des bureaux ambulants de la ligne de Lyon ont été livrés à ce service le 3 mars dernier. »

Le Directeur du cabinet et du personnel,
A. SALOMON.

Du moment que l'Administration a des préoccupations aussi graves, on s'explique qu'elle n'ait pas le loisir de s'occuper de la crise téléphonique et postale !

★
★ ★

Trop chaud ou trop froid.

Les téléphones de M. Bérard sont vraiment bien capricieux. Du moins un de nos confrères de Cambrai nous l'assure :

« M. Bérard expliquait, dans sa lettre, par l'influence des fortes chaleurs, les dérèglages incessants dont nous n'avons pas été seuls à nous plaindre en ces derniers temps. L'hiver, M. Bérard nous dira sans doute que c'est le grand froid qui détraque le système.

« Précisément hier, il ne faisait, si nous avons bon souvenir, ni très chaud ni très froid. Alors pourquoi les communications furent-elles interrompues ? L'humidité en serait-elle la cause ? Il avait, en effet, plu dans la matinée. Mais si le froid, le chaud, l'humidité sont également fatals à ces douillettes de communications, autant fermer la maison et cesser d'exploiter le téléphone ! »

*
* *

Un nouveau « central ».

Le sous-secrétariat des P. T. T. a donné aux journaux le communiqué officiel suivant :

« Un nouveau bureau central téléphonique va bientôt être installé dans les parages de la gare Saint-Lazare, rue Blanche, pour être précis, afin de soulager le service encombré des bureaux centraux de Gutenberg et de Wagram.

« Nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'un lot de terrain a été acheté non loin du Nouveau-Théâtre, et que les travaux commenceront sous peu. »

Mais quand ces travaux seront-ils terminés ? Voilà ce qu'il importerait aux abonnés de savoir.

Il est scandaleux que l'Administration ait tant attendu pour accomplir cette réforme urgente, alors qu'elle était prévenue depuis longtemps de la « saturation » des bureaux centraux de Gutenberg et de Wagram.

*
* *

Innovations anglaises.

Une très intéressante innovation vient d'être faite à Londres. L'Administration des téléphones a installé des appareils dans les principaux kiosques, à côté desquels les automédons londoniens viennent stationner, en quête de clients. Il suffit maintenant de dire au gardien d'un de ces kiosques : « Allô ! Allô ! Envoyez une voiture, telle rue, tel numéro », et quelques secondes après un cab sera à vos ordres.

D'autre part, la compagnie des téléphones vient d'accorder des augmentations de salaires spéciales pour les employés travaillant le dimanche. En outre, aucune employée ne pourra être com-

mandée de service le dimanche plus d'une demi-journée toutes les quatre semaines et d'une journée toutes les huit semaines.

Il n'y a qu'en France que l'Administration des téléphones se moque également du public et des employés.

*
* *

Cherchez le timbre.

La réforme postale donne lieu à d'amusantes petites anecdotes.. J'entre dans un bureau de poste avec le désir d'acheter un timbre de quinze centimes. « Un timbre de quinze centimes ? reprend l'employée étonnée. Justement, c'est que nous n'en avons plus. Vous ne savez donc pas qu'on affranchit les lettres avec des timbres de dix centimes ? » — « Parfaitement, mais c'est pour parfaire l'affranchissement d'un pneumatique. » — « Ah ! » Et la demoiselle, un peu affolée, se mit à réclamer à tous les échos un timbre à quinze centimes. Il y en avait tout juste deux dans tout le bureau.

*
* *

Une perle.

On lit dans la *République Française* :

Une perle, que nous enchâsserons ici, à l'intention de MM. de Montebello, Max Vincent et autres vaillants défenseurs du pauvre abonné au téléphone, victime sans trêve de l'Etat.

Nous la recevons toute chaude, si l'on peut dire, de l'un de nos lecteurs qui habite une petite ville des environs de Paris, comprise, bien entendu, dans le réseau de la capitale, dans la « région de Paris » pour employer la formule de l'annuaire.

Notre lecteur est abonné au téléphone. A la suite de l'une des quasi-quotidiennes scènes qu'il fait à la demoiselle du bureau de Gutenberg, qui le coupe et le recoupe avec une *maestria* digne d'un meilleur emploi, le malheureux s'écrie, furibond, avant-hier :

— Mademoiselle, donnez-moi le 728.00, ou 01, ou 02 !

Quand on devient fou au téléphone, à Paris, c'est à l'un de ces trois numéros qu'on s'accroche. Ils correspondent au service des réclamations, rue de Grenelle.

Alors la demoiselle invisible, avec un accent railleur où perce le sentiment de sa force :

— Monsieur, le service des réclamations n'est pas accessible aux abonnés de la banlieue !!!

Pourquoi, ô M. Bérard ? demande notre lecteur stupéfait. Oui, pourquoi ?...

A travers la Presse

Contre l'exploitation par l'Etat.

M. Yves Guyot, dans le *Siècle*, a publié un article très documenté pour combattre le système de l'exploitation par l'Etat. Il appuie, notamment, son argumentation sur les déplorables résultats de l'exploitation téléphonique. L'exemple ne pouvait être mieux choisi.

Voici, par exemple, ce qui concerne les réclamations. Le tableau est fidèle :

Vous suivez la procédure qui est indiquée dans l'*Annuaire*. Vous demandez la surveillante. A ce moment, la demoiselle coupe la communication. Vous pouvez sonner pendant une heure. Pas de réponse. Mais je suppose que, par faveur, vous l'obtiez. Le premier mouvement de la surveillante, c'est de vous mettre dans votre tort. Elle vous fait subir un interrogatoire d'où elle conclut invariablement que, si vous avez sonné trop longtemps sans qu'on vous réponde ; si on a refusé de vous répondre après des appels qui ont duré 20 minutes ; si on a refusé systématiquement de vous donner toute communication ; si on a répondu que vous n'étiez pas libre alors que vous l'étiez, c'est vous qui êtes dans votre tort.

Si vous demandez le chef de bureau, le premier mouvement du personnage est de couvrir son administration. Il cherche moins à se rendre compte des faits qu'à vous prouver que vous êtes coupable.

Enfin si votre culpabilité n'est pas établie, on s'en prend à l'instrument. Vous voyez arriver chez vous un ouvrier électricien qui vient réparer le téléphone.

— Votre appareil est dérangé.

— Non.

Il sourit, mais il fait semblant d'arranger quelque chose. Il devient complice de la demoiselle, de la surveillante et du chef de bureau contre l'abonné.

S'il agissait autrement, on lui rendrait l'existence impossible.

Vous vous adressez plus haut ; un inspecteur vient vous voir au bout de quinze jours et vous prouve doctoralement que tout s'est passé pour le mieux ! Quant aux responsabilités, il n'y en a jamais. C'est l'appareil ou c'est l'abonné qui sont en faute, à moins que ce ne soit le Parlement qui n'a pas voté les crédits nécessaires !

On a vu mieux : la prétention de l'administration des téléphones de suspendre d'autorité le service de certains abonnés dont elle n'était pas contente, de s'arroger le droit de pénalité administrative à l'égard de quelqu'un qui a payé pour la jouissance du téléphone.

Tout abonné du téléphone qui désire en plus la socialisation des chemins de fer, de la Banque, des assurances, de l'alcool, du sucre, des mines, du pétrole, prouve qu'il a la vocation du martyr.

S'il ne l'a pas, il est incapable de comprendre la relation de cause à effet et il est réfractaire à toute méthode expérimentale.

*

* *

Du *Siècle* encore, cette amusante et trop véridique fantaisie :

Il semble qu'un bureau, « le Gutenberg », comme il se désigne, se soit donné mission de rappeler le peuple de Paris aux anciens et vertueux usages du couvre-feu. Le Gutenberg ne comprend pas les bavardages attardés et il s'emploie de son mieux à empêcher les gens de correspondre, passée une heure honnête...

Plusieurs hypothèses vous viennent en tête. L'homme qui remplace, le soir, les gentes demoiselles devant nos multiples surannés est-il atteint d'une léthargie chronique ? Ou ne serait-ce point quelque partisan de la journée de huit heures, quelque agent de l'Internationale chargé de saboter les correspondances téléphoniques nocturnes pour s'efforcer d'abolir, autant qu'il est en lui, le travail de nuit ? A-t-il plus simplement donné rendez-vous à sa bonne amie dans le bureau paisible que nulle inspection ne troublera, et le couple roucoule-t-il de tendres duos tandis que nous nous époumonnons en des monologues où le saint nom du Seigneur est pris à témoin de l'inanité de nos appels ? Avons-nous la ridicule prétention d'interrompre une partie de manille ou d'échecs ?

« Que savons-nous ? Qui donc connaît le fond des choses ? » disait Victor Hugo. M. Bérard lui-même, à qui j'exposais, il y a déjà des années, la situation lamentable des téléphones de nuit et l'obstination du silencieux Gutenberg, a renoncé à percer le mystère de ce service. Il devrait, d'ailleurs, tout comme nous, s'il lui prenait fantaisie de téléphoner après dix heures du soir, faire « l'oreille de grue » — si j'ose me permettre cette audacieuse métaphore — devant son appareil aphone. Mais soyez sûr que cet homme avisé ne se risquera point à telle mésaventure. S'il éprouve quelque étonnement, ce sera seulement que nous n'ayons pas pris parti encore comme lui d'un état de choses qui ne changera certainement pas sous son proconsulat — ni, sans doute, qu'il se console, sous celui de ses successeurs.

*

* *

De la *Liberté* :

Un abonné des téléphones, exaspéré de la lenteur des communications, a collé de ses propres mains, sur les murs de la ville, des placards où il excite les Parisiens à une levée en masse contre l'Administration. Il réclame la démission de M. Bérard et, après avoir criblé de traits les demoiselles du téléphone, supplie qu'on les remplace par des appareils automatiques semblables à ceux qui fonctionnent en Amérique. Finalement, il se plaint de payer très cher pour être mal servi. C'est le cas de tous les contribuables français.

*

* *

De l'*Ouest-Eclair* (de Nantes) :

Voilà des années que la presse signale le mauvais fonctionnement du téléphone et rien ne semble avoir été fait pour améliorer la situation.

C'est là un des jolis côtés des monopoles d'Etat. Sous prétexte que le public est obligé d'en passer par ses appareils, l'administration se moque du monde.

Il est absolument indispensable que la presse, d'un bout à l'autre du pays, mène une active

campagne en vue de faire cesser une situation qui a trop duré.

★
★ ★

Sur les demoiselles du téléphone, le *Gaulois* fait ces réflexions très justes :

« Avec les grandes chaleurs viennent de grands relâchements dans le service dont il ne faut pas trop s'étonner ; la température des bureaux où les demoiselles du téléphone travaillent est extraordinairement élevée. C'est une étuve, et il est bon d'avoir un peu de pitié pour ces malheureuses femmes dont le labeur excessif est aggravé par le casque contenant le récepteur et le transmetteur, qu'elles ont pendant des heures sur la tête.

Ce qu'il faut demander au Sous-Secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, c'est de couper les heures de travail par de fréquents temps de repos et surtout d'augmenter le personnel, toujours trop restreint. Alors seulement les services fonctionneront à souhait. Mais la commission du budget le permettra-t-elle ? »

*
* *

Le *Professionnel* a fait cette révélation édifiante :

« Au téléphone, il n'y a pas le moindre crédit pour entretenir l'outillage actuel jusqu'à la transformation des multiples, transformation qui ne sera pas commencée avant un an et qui ne sera pas complète avant trois ans au minimum. »

S'il en est ainsi, tout s'explique, évidemment !

Mais alors nous sera-t-il permis de demander — oh ! très respectueusement ! — où passe l'argent voté par le Parlement ?

Tribune des Abonnés

Paris.

Monsieur le Président
de l'Association des Abonnés au Téléphone,

Voici bientôt onze ans que je suis abonné au téléphone.

C'est vous dire que je le regrette profondément.

Malheureusement, ce téléphone ressemble aux engrenages. Quand on y a mis le doigt, le reste du corps doit suivre.

Autrement dit la clientèle étant habituée à ce mode de relation, il est difficile de rompre avec la tradition.

A moins que

J'avais donc oublié de passer à la caisse, quand aujourd'hui un sportulaire quelconque de cette industrie malfaisante m'a fait savoir, par fil spécial, que si je n'acquittais pas dans les vingt-quatre heures, la somme de 100 fr. 25 — montant de services problématiques dans le trimestre qui commence — on me couperait toute communication.

Ce sont ses propres termes !

Moi, je les trouve plutôt sales,

Comment, voici un négociant appelé M^{ssieu} l'Etat (raison sociale, Bérard et C^{ie}) *faisant payer d'avance* une marchandise très camelottée, qui a le toupet de vouloir me supprimer un crédit basé sur le paiement loyal de plusieurs annuités ?

Il faut la mentalité rond-de-cuiresque des galonnés téléphonieux pour troubler ainsi dans la jouissance de ses droits un citoyen productif et indépendant.

Le raisonnement de ces tardigrades est absolument primaire :

« Nous sommes le monopole ; le client ne peut aller en face ; et bien que notre camelotte ne vaille pas le diable, il viendra forcément chez nous.

Tapons dessus ! qu'il paye nos appointements, notre argent de poche, notre retraite, M^{ssieu}, et même notre enterrement... Ça lui apprendra à ne pas être fonctionnaire ».

Car tout est là en l'an de grâce 1906.

— To be or not to be —

Etre ou ne pas êtrefonctionnaire !

M^{ssieu} l'Etat, à tendance collectiviste, manifeste l'horreur de celui qui le fait vivre.

Ça paraît exorbitant, le meunier qui assomme de coups la bourrique qui transporte son grain au moulin ?

Eh bien, cette apparente chimère n'est qu'une vulgaire réalité...gouvernementale.

La République, je dis la République si bonne fille quand elle avait vingt ans (aux environs de 1870) est devenue l'image de cette vieille garde pierreuse dont le premier souci est de vider le portemonnaie du client.

Industriels et commerçants, mes frères, abeilles butineuses de la ruche, tolérons-nous plus longtemps l'ingérence de ces frêlons malfaisants ?

A vous d'agir en conséquence.

*
* *

Bordeaux.

Monsieur le Président,

J'ai écrit à M. le Directeur des postes et téléphones de Bordeaux, au sujet des communications téléphoniques que nous ne *pouvons plus obtenir* avec les départements de la Vienne et de l'Indre-et-Loire. Je dis, « nous ne pouvons plus », car nous les avons eues et on nous les a retirées.

Comme motif, M. le Directeur de Bordeaux, répond « que l'Administration, consultée à deux reprises sur la question du *maintien des communications accordées par Bordeaux pendant un certain temps et à titre de complaisance avec certaines villes* de ces départements non spécialement autorisées à correspondre, s'est nettement déclarée pour la négative.

Comme membre de l'Association, je porte ce fait à votre connaissance et verrai avec plaisir que des démarches soient faites, afin que Bordeaux puisse recouvrer, sinon officiellement, tout au moins à titre de complaisance, les communications qui nous avaient été déjà accordées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

MAURICE BOY.

REMISES A NOS ADHÉRENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, rue Amelot, tél. 263-26. — Remise de 10 %.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appareils de projections

Fescourt, constructeur, 75, rue de l'Abbé Groult, tél. 716-38. — Remise.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-Élysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

L'Ozonateur, désinfecteur automatique, antiseptique. — *Lampe hygiénique* (système Roubloff). — 9, rue de la Chaussée-d'Antin. — 5 %.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes : 5 %.

Grand garage de l'Etoile, 252, faubourg Saint-Honoré. — Achats, ventes, locations, réparations. Interprètes. — Prix spéciaux aux membres de l'Association.

Agence parisienne de la marque Cottareau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Garage Malakoff, 69, avenue Malakoff, tél. 675-74. — 10 % sur réparations d'automobiles.

Saint-Germain, 29, rue des Archives. Fournitures générales et pièces détachées pour tout ce qui concerne le cycle et l'automobile. Tél. 314-40. — 25 % sur catalogue de détail.

Aviculture

Grand couvoir de la Seine, 20, avenue de Courbevoie (Asnières), tél. 166. Spécialité de poussins et canetons. — Remises.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

J. Lagny, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-Paris), tél. 552-22. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours); Bière de la « Tour Carrée »; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Blanchisserie

L. Hardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-s-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinèdo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, thés, chocolats

Caviezel, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixator », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Chapellerie, cannes, parapluies

Clément (Chapellerie anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Couverture, plomberie

Gruin, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

L. Delagrangé, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.

Mossard, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Enfileuses de perles fines

G. Tournoud, 7, rue de la Michodière. Exécute aussi les travaux au domicile des clients sur demande; tél. 277-54. — 5 % sur tous les articles.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Huiles et graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de St-Etienne. — *P. Jourdan*, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et robinetterie

E. Poincel (L'Hygiène moderne), 20 et 27, rue de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées.

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (place Victor Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machine à coudre

Viardot, 14, rue du Delta, tél. 426-71. Les premières marques. — 40 % sur les prix des catalogues.

Machines à écrire

H. Lhuguenot, 9, rue du Louvre, tél. 321-23. —

15 % sur les machines neuves et les appareils à reproduire l'écriture.

Péray (machines Manhattan), 1 bis, rue Bleue, tél. 308-84. 10 %.

Machines à glace

Eug. Clar, constructeur, 70, rue Saint-Lazare, tél. 134-54. — Remise spéciale.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et Cie, Ile de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Besson, 66, rue Turbigo, tél. 312-84. — 10 % sur les impressions seulement.

R. Marchand, 86, rue des Martyrs, tél. 581-98. — 5 %.

Imprimerie moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

H. Rogers (Grande pharmacie du Bois de Boulogne), 130, avenue de Neuilly (Neuilly-sur-Seine), tél. 298. — 10 %.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Cail-

lou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamp, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, tél. 810-36. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

THÉÂTRES

Théâtre Cluny, boulevard Saint-Germain, tél. 807-76. — 50 % aux fauteuils d'orchestre de première et deuxième série.

CHEMINS DE FER DE P.-L.-M.

Relations entre Paris et l'Italie par le Mont-Genis.

Trains express quotidiens composés de wagons-lits, voitures à lits-salon, 1^{re} et 2^e classes à couloir, avec lavabos et water-closets.

ALLEN (a) : Départ de Paris, 2 h. 30 soir; arrivées à Modane, 1 h. 57 matin; Turin, 6 h. 25; Milan, 10 h. 15; Venise, 6 h. 45 soir; Rome, 10 h. 10.

ALLEN (b) : Départ de Paris, 10 h. 20 soir; arrivées à Modane, 9 h. 57 matin; Turin, 2 h. 25 soir; Milan, 5 h. 52; Venise, 11 h. 35; Rome, 7 h. 40 matin.

RETOUR (a) : Départ de Rome, 9 h. 10 soir; arrivées à Venise, 11 h. 05; Milan, 10 h. 15 matin; Turin, 1 h. 45 soir; Modane, 5 h. 11; Paris, 6 h. 20 matin.

RETOUR (c) : Départ de Rome, 8 h. matin; arrivées à Venise, 2 h. soir; Milan, 8 h. 10; Turin, 11 h. 35; Modane, 2 h. 44 matin; Paris, 1 h. 50 soir.

Voitures directes :

(a) Wagons-lits, 1^{re} et 2^e classes entre Paris et Turin.

(b) Vagon-lits, lits-salon, 1^{re} et 2^e classes entre Paris et Rome.

(c) Vagon-lits, lits-salon, 1^{re} et 2^e classes de Rome à Paris; restaurant de Dijon à Paris.

Excursions à Fontainebleau et à Moret

Des trains de plaisir auront lieu tous les dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 septembre, entre Paris-Fontainebleau et Moret.

Prix des places, aller et retour : Fontainebleau, 2^e classe, 4 fr. 50; 3^e classe, 3 fr.; Moret, 2^e classe, 5 fr. 50; 3^e classe, 3 fr. 50. — Départ de Paris, à 7 h. 31 matin; arrivées à Fontainebleau, 8 h. 43 matin; Moret, 8 h. 57. — Retour par tous les trains du dimanche dans les conditions prévues pour les voyageurs ordinaires.

Nombre de places limité. Franchise de 30 kilog. de bagages.

Relations entre Paris, Londres et Genève.

Train express de nuit entre Paris et Genève, composé de wagon-lits, lits-salons, 1^{re} et 2^e classes à couloir avec lavabos et w.-c.

Voitures directes, 1^{re} et 2^e classes, entre Calais et Genève.

Voitures directes à lits-salons, 1^{re} et 2^e classes pour Evian; voiture directe, 1^{re} classe, pour Divonne.

Dernier départ de Paris, le 4 octobre (nuit du 4 au 5).
Dernier départ de Divonne, d'Evian et Genève, le 5 octobre (nuit du 4 au 5).

Relations entre Paris et la Suisse par Pontarlier.

Train express de jour entre Paris, Berne et Lausanne, composé d'un restaurant, de voitures à fauteuils-lits, de 1^{re} et 2^e classes, à couloirs, avec lavabos et water-closets.

Aller. — Départ de Paris : 9 h. 10 matin. — Arrivée à Berne : 8 h. 17 soir; à Lausanne, 7 h. 30 soir.

Retour. — Départ de Lausanne : 2 h. 18 soir; de Berne : 1 h. 28. — Arrivée à Paris : 10 h. 25.

(N'aura lieu que jusqu'au 30 septembre.)

Train express de nuit entre Paris, Berne, Lausanne et Interlaken, composé de wagons-lits, de lits-salons et de 1^{re} et 2^e classes à couloirs avec lavabos et water-closets (voiture directe à lits-salons, 1^{re} et 2^e classe, Berne; wagons-lits, 1^{re} et 2^e classes, Interlaken).

Aller. — Départ de Paris : 10 h. 20 soir. — Arrivée à Berne : 9 h. 35 matin; à Lausanne : 9 heures.

Retour. — Départ de Lausanne : 10 h. 49 soir; de Berne : 9 h. 37 soir. — Arrivée à Paris : 6 h. 45 matin.

Relations entre Paris et Vichy.

Train de luxe VICHY-EXPRESS, tri-hebdomadaire, composé de wagons-salons et d'un wagon-restaurant.

Nombre de places limité.

Aller : Paris, départ : 3 h. 58 soir; — Vichy, arrivée : 8 h. 52 soir.

Mardi, jeudi et samedi, jusqu'au 4 septembre.

Retour : Vichy, départ : 9 h. 10 matin; — Paris, arrivée : 2 h. 03 soir.

Lundi, mercredi et vendredi, jusqu'au 5 septembre.

Bains de mer de la Méditerranée.

Billets d'aller et retour à prix très réduits (individuels ou collectifs de famille) délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., du 15 mai au 1^{er} octobre. Validité : 30 jours, avec faculté de prolongation.

1^{er} Billets d'aller et retour individuels de bains de mer de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, délivrés pour les stations balnéaires ci-après :

Agay, Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu,

Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan-Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-mer, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Palavas, St-Cyr-la-Cadière, St-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-mer.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : Le prix des billets est calculé d'après la distance totale, aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes.

2^e Billets d'aller et retour collectifs de bains de mer de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour familles, délivrés aux familles d'au moins 2 personnes voyageant ensemble pour les stations balnéaires désignées ci-dessus.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 2 billets simples au tarif général (pour la 1^{re} personne), le prix d'un billet simple pour la 2^e personne, la moitié de ce prix pour la 3^e, et chacune des suivantes.

Billets d'aller et retour de saison à prix réduits.

Berne, Interlaken, Zermatt (Mont-Rose-Gornergrat).

VALIDITÉ : 60 JOURS

De Paris à Berne ou vice-versa : 1^{re} via Dijon-les-Verrières, à l'aller et au retour; 2^e via Dijon-les-Verrières, à l'aller, et via Délémont-Delle, Paris-Est au retour, 1^{re} classe, 100 fr.; 2^e classe, 75 fr.; 3^e classe, 50 fr.

De Paris à Interlaken ou vice-versa (mêmes itinéraires que pour Berne) : 1^{re} classe, 112 fr.; 2^e classe, 83 fr.; 3^e classe, 56 fr. Billets délivrés du 1^{er} avril au 15 octobre.

De Paris à Zermatt (sans réciprocité) via Dijon-Pontarlier-Lausanne : 1^{re} classe, 140 fr.; 2^e classe, 108 fr.; 3^e classe, 71 fr. Billets délivrés du 15 mai au 27 septembre.

Ces billets ne peuvent être utilisés, entre Viège et Zermatt, que jusqu'au 30 septembre (le chemin de fer de Viège à Zermatt ne fonctionnant pas après cette date).

Arrêts facultatifs sur tout le parcours. Franchise de 30 kilog. de bagages sur le réseau P.-L.-M. Aucune franchise en Suisse.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS
DU MIDI ET DE MADRID-SARAGOSSE-ALICANTE

**Relations directes entre Paris (quai d'Orsay)
et Barcelone via Limoges-Montauban-Toulouse.**

Il est délivré, au départ de Paris (quai d'Orsay), des billets directs de 1^{re}, 2^e et 3^e classe pour Barcelonne aux prix de 129 fr. 60 en 1^{re} classe, 89 fr. 15 en 2^e classe et 57 fr. 95 en 3^e classe.

Euregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone.

Voitures directes, lits toilette, compartiments-couchettes, wagon-restaurant.

Aller : Paris (quai d'Orsay, départ : 10 h. 17 matin, 7 h. soir, 8 h. 47 soir; Barcelone, arriv. : 7 h 51 matin, 2 h. 48 soir, 7 h. 26 soir.

Retour : Barcelone, départ : 1 h. 50 soir, 6 h. 31 soir, 10 h. matin; Paris (quai d'Orsay), arrivée : 10 h. 31 matin, 5 h. 22 soir, 8 h. 44 matin.

**Traitement Spécial
DU CANCER**

par le RADIUM

ET DES MALADIES CHRONIQUES PAR L'ÉLECTRICITÉ

Le Docteur CHAMAIN

Médecin Spécialiste

Directeur Fondateur de l'Institut Médical

Electrothérapie et Physiothérapie de France

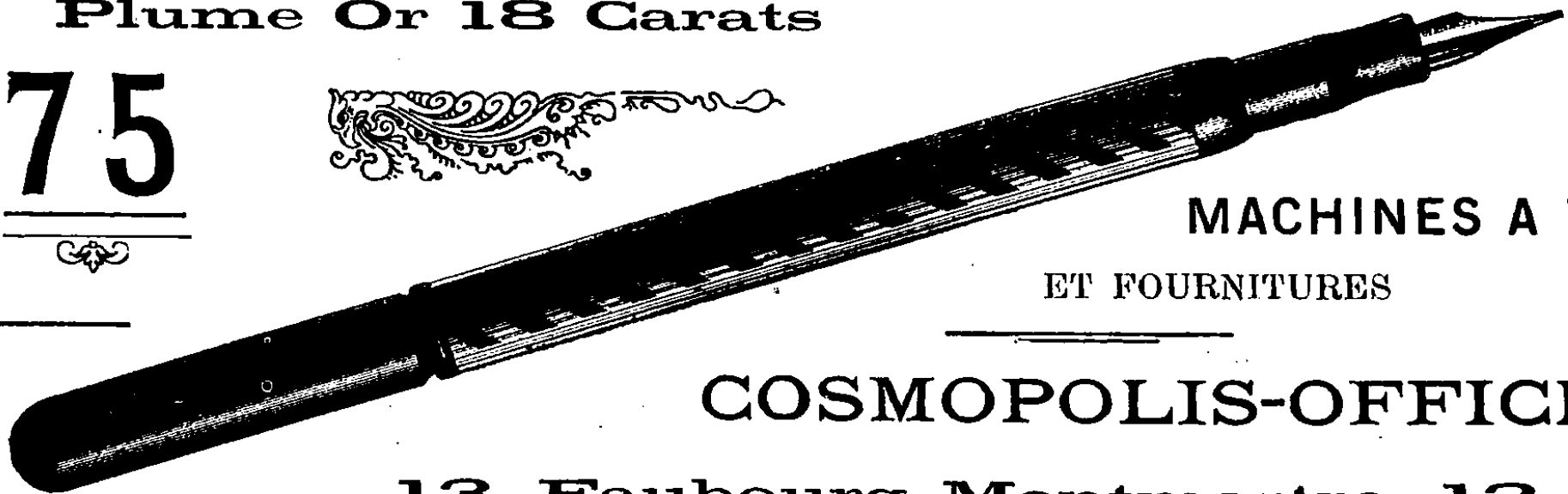
de 2 h. à 6 heures et dans la matinée sur rendez-vous
sauf Dimanches et jours fériés

84. rue Lauriston. XVI^e. Square de l'Union
(Métropⁿ Boissière, Victor Hugo)

PORTE-PLUME RESERVOIR

Plume Or 18 Carats

4.75



MACHINES A ÉCRIRE

ET FOURNITURES

COSMOPOLIS-OFFICE

Téléphone

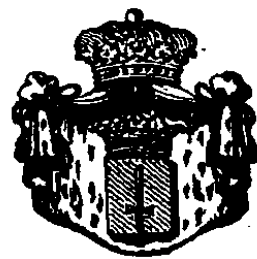
242-86

13, Faubourg Montmartre, 13, Paris

TÉLÉPHONE

116-06

MONTEBELLO



CHAMPAGNE

TÉLÉPHONE

116-06

G. LECOCQ, Agent Général, 22, rue de la Michodière, PARIS